



St-Julien-en-Genevois, le 05 avril 2018

**A l'attention des Habitants des Hameaux  
de Thairy – Crache – Norcier - Therens**

Affaire suivie par : M. Serge DEVILLIER  
☎ : 04 50 35 05 02  
[accueil.dast-pm@st-julien-en-genevois.fr](mailto:accueil.dast-pm@st-julien-en-genevois.fr)

Nos réf. : SD/DMPJ – n° 01091 / 2018  
DQ

Vos réf. :

**Objet : Mesures transitoires travaux Accès Ouest**

Madame, Monsieur,

La ville de Saint-Julien-en-Genevois connaît depuis plusieurs décennies un fort accroissement de sa population. Cette croissance démographique, combinée au dynamisme économique de la région, a conduit à la saturation de l'entrée de ville actuelle via l'Arande.

La réalisation de nombreux projets dans Saint-Julien, dont le projet majeur de création d'une ligne de tramway, l'accessibilité au centre-ville, l'aménagement de l'entrée Sud, la création du pôle multimodal, va modifier de manière profonde le fonctionnement des déplacements à l'échelle de la commune.

L'ensemble de ces éléments a conduit à décider la création d'un nouvel accès implanté à l'ouest de la Commune, destiné à faciliter l'accès à l'hôpital, à la mairie, aux établissements scolaires et aux commerces.

Les aménagements commencés en 2015, nous conduisent maintenant à l'ouverture de ce nouvel accès dès le 20 avril prochain.

Dès l'ouverture du nouvel accès de ville, les travaux se poursuivront parallèlement rue des Sardes pendant 15 mois et route de Lyon pendant 9 mois.

Dans le contexte d'un fort trafic de transit vers la Suisse, l'ouverture de ce nouvel accès de Ville crée un risque d'augmentation du flux de véhicules qui traversent les hameaux de la plaine de l'Aire pour rejoindre Certoux aux heures de pointe.

C'est pourquoi, dans le projet de l'accès ouest, ce risque sera limité par la création d'un carrefour à feux au croisement entre le nouveau barreau, la route des Vignes et la route de Lyon.

Ce feu limitera le tourne-à-gauche, et donc l'accès à la plaine de l'Aire. Sa mise en service se fera à la fin des travaux route de Lyon (décembre 2018).

- Dans cette attente, et pour limiter ce risque de déviation, des mesures transitoires vont être mises en place dès l'ouverture du nouvel accès de ville, le 20 avril prochain : des feux tricolores seront ainsi installés au carrefour entre la route de Thairy, la route de Therens et la route de Crache, en allongeant le temps de trajet, en particulier aux heures de pointe, ce feu permettra d'éviter d'augmenter le trafic dans les hameaux en attendant la mise en service du feu de l'entrée Ouest ;
- La rue Louis Martel sera mise en sens unique dans le sens église de Thairy / Norcier, empêchant les véhicules de contourner ce carrefour à feux, à l'heure de pointe du soir.

Nous sommes tout à fait conscients de la rapidité de mise en place de ces mesures, et nous vous prions de bien vouloir nous en excuser, mais il s'agit de mesures transitoires visant à réduire les nuisances de trafic de transit dans les hameaux de la Plaine de l'Aire.

A l'issue de cette période transitoire, en fonction de l'efficacité de ces mesures et des nuisances qu'elles créent pour les riverains, nous évaluerons, avec le comité de quartier et de hameaux, l'opportunité de pérenniser un sens de circulation entre Norcier et Thairy.

Comptant sur votre compréhension, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Maire,  
L'adjoint en charge des mobilités,  
Matthias FOURNIER

